



Haute-Savoie

Rapport d'activités

Année scolaire

2018/2019

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	<i>P 3</i>
<i>2-La structure départementale FCPEHaute-Savoie</i>	<i>P 4</i>
<i>3-Fonctionnement du Conseil Départemental (CDPE)</i>	<i>P 6</i>
3.1-Au niveau départemental	P 6
3.2- Au niveau régional	P 7
3.3- Au niveau national	P 8
<i>4-Communication</i>	<i>P 10</i>
<i>5-Relations avec la presse et les médias</i>	<i>P11</i>
<i>6-Relations avec les enseignants du 1^{er} et 2nd degré</i>	<i>P12</i>
<i>7-Les Instances académiques et départementales de consultation</i>	
7.1 Les instances académiques	P 13
7.2 Les instances départementales	P 14
<i>8-Les Actions menées</i>	
8.1 A l'égard des adhérents	P 15
8.2 Le primaire	P 15
8.3 Le secondaire	P 16
<i>9-La FCPE est membre de nombreuses associations ou collectifs d'associations</i>	<i>P 17</i>
<i>Conclusion</i>	<i>P 19</i>
<i>Annexes</i>	<i>P 20</i>

Préambule

*En application de nouveaux statuts adoptés au dernier congrès de juin 2019, le bilan est désormais réalisé sur l'exercice de l'année scolaire. Il va donc reprendre des éléments déjà présentés au congrès de juin 2019 puisqu'il s'agit de couvrir l'année scolaire allant de **septembre 2018 au 31 août 2019**.*

Au congrès du CDPE 74 de juin 2018, convoqués à l'appel de plus du quart des conseils locaux, et auquel 18 conseils locaux avaient participé, a été élue une nouvelle équipe de 12 administrateurs et administratrices.

Cette équipe, prête à redynamiser le CDPE et à recréer le lien entre tous les conseils locaux et sections locales des écoles, collèges et lycées FCPE de Haute Savoie s'est mise dès l'été 2018 au travail.

La priorité était d'accéder aux informations comptables et financières, administratives de conseil départemental et de disposer des bons outils de communication pour remettre du lien tout d'abord entre les adhérents.

Cette équipe s'est donc attelée durant tout l'été 2018 à préparer un CDPE opérationnel auprès des conseils locaux pour la rentrée 2018.

Comme vous le savez, n'ayant pas eu de passation avec l'ancienne équipe, la tâche pour les nouveaux a donc été ample et très ardue, mais ne manquant pas de ténacité et d'énergie, l'équipe s'est montrée très motivée de démontrer que désormais au département 74, les mesures touchant à l'éducation et à nos écoles ne se feraient pas sans les parents FCPE !

Le Conseil Départemental des Parents d'Élèves (CDPE) de la Haute-Savoie a donc relevé le défi de remonter une structure départementale qui fonctionne aux côtés des conseils locaux et qui, désormais en place, a coordonné l'action, diffusé l'information et fait le lien avec les orientations définies par notre fédération nationale et les valeurs de la FCPE.

Ce rapport d'activités s'efforce de retracer le cadre et le contexte de nos interventions en tant que FCPE départementale, de manière très synthétique. Nous souhaitons que ce bilan représente un intérêt et conduise à des questionnements des conseils locaux. Nous reviendrons sur les actions les plus marquantes lors de la présentation orale prévue dans le déroulé de notre congrès.

2-La structure départementale FCPE Haute-Savoie

Les conseils locaux et actifs

Le nombre de conseils locaux et coordinations actifs sur le département s'élève au 31/08/2019 à 18.

Les adhérents

La FCPE de la Haute-Savoie reste la première fédération de parents d'élèves avec 563 adhésions enregistrées au 31/08/2019.

Le poids des résultats aux élections de parents d'élèves

Les élections de parents d'élèves dans le 1^{er} et 2nd degré ont eu lieu à la mi-octobre. Les résultats à ces élections ont un impact très important pour le CDPE et ses conseils locaux car d'eux dépendent les postes attribués permettant de siéger aux instances décisionnelles.

Bilan et organisation des élections des parents d'élèves :

Le nombre d'écoles en déficit de candidats s'est élevé à 17.

Taux de participation aux élections d'octobre 2018 pour l'année scolaire 2018/19

1^{er} degré : 48.39% (en 2017 = 47.62%)

2nd degré : 21.9 % (en 2017 = 23.6%)

Résultats 2018 :

	FCPE	PEEP	UNAAPE	LISTES UNIONS	ASSOCIATIONS LOCALES NON AFFILIEES	LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOCIATION
SUFFRAGE	27%	8.1%	3.5%	2.9%	40.4%	17.9 %
SIEGES	22%	6.1%	4%	6.1%	40.7%	20.8%
ECART	-4%	1.2 %	+2.3%	-4.5%	+6%	+ 1.3%

Cette année encore, lors des élections des représentants des parents d'élèves, les listes de parents non-affiliées a gagné des sièges au sein des conseils d'école.

Une des raisons principales pourrait tenir à l'individualisation croissante de la société, à une forme de rejet de « l'étiquette ». Nous restons également très peu représentés dans les lycées professionnels, où l'éloignement des familles, que ce soit socialement, géographiquement ou par méconnaissance du rôle à tenir dans les conseils d'administration explique en partie l'absence des représentants de parents d'élèves dans les instances de ces établissements.

Le taux de participation à ces élections se rapproche de la barre des 20% dans le secondaire. Bien que tous les parents soient électeurs et électrices, la participation est faible.

À l'issue des élections, nous avons obtenu : des sièges en conseils d'école et des sièges en conseils d'administration des collèges et lycées.

Nous n'avons pu recenser exactement le nombre que ces sièges représentent cette année.

Pour la rentrée prochaine, nous demanderons à chaque bureau de conseil local FCPE de nous transmettre après les élections de mi-octobre :

- Les PV d'élections de l'établissement concerné
- Les rapports d'activités et financier du conseil local concerné approuvé par l'Assemblée Générale de début d'année scolaire
- La composition du Bureau du Conseil local.

Un kit d'organisation des élections de parents d'élèves au conseil d'administration (modèle profession de foi, bulletin de vote, déroulé type du calendrier...) a été adressé à tous les conseils locaux du second degré.

Notre vigilance quant au libellé utilisé par les listes sur les bulletins de vote nous a conduit à interpellier la Directrice Académique (DASEN) car dans le cadre de l'organisation de ces élections 2018, des consignes avaient été données de dénommer « liste de parents indépendants » les listes présentées par des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association.

La DASEN nous a confirmés que le matériel de vote et « les bulletins doivent pour une même école mentionner exclusivement le nom de l'école, les noms et prénoms des candidats, ainsi que le sigle de l'union fédérale, de la fédération, de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents qui ne sont pas constitués en association ». Les bulletins ne doivent donc comporter aucune mention ou consigne concernant une « liste de parents indépendants ».

3-Fonctionnement du Conseil départemental (CDPE)

3.1- Au niveau Départemental

Le Conseil d'Administration de la FCPE de Haute-Savoie a compté 12 membres. Les statuts du CDPE prévoyaient de se réunir quatre fois dans l'année, toutefois, en raison de nombreuses décisions et actions à mener pour remonter le CDPE, le conseil s'est réuni une fois par mois, avec une seule réunion dont le quorum n'était pas atteint.

La présidente et le trésorier ont assuré les appels téléphoniques sans limite ni d'horaire ni de périodes autant pour le primaire que pour le secondaire durant toute l'année.

Nous avons tenté de répondre régulièrement aux sollicitations des Conseils locaux.

Nos difficultés de récupérer les codes d'utilisation des adresses mail via la plateforme OVH nous ont contraints à communiquer plus longtemps que prévu avec une adresse mail provisoire.

Les codes d'accès à OVH n'ont été obtenus qu'à compter du mois de février 2019.

L'élection du bureau pour l'année 2018-2019 a eu lieu lors du Conseil d'Administration du 28 juin 2018.

Les membres sont :

Roxana GENIN	: Présidente ;
Karine ROBIN DETRAZ	: Secrétaire générale ;
Valérie CORBEX	: Secrétaire générale adjointe ;
Jean-Pierre COSTE	: Trésorier ;
Christophe TARTIVEL	: Trésorier adjoint ;

ANNEXE 1

L'équipe a travaillé collectivement durant cet exercice avec les administratrices et administrateurs et avec l'implication totale des membres du bureau qui a veillé au bon fonctionnement du CDPE.

Le bureau s'est réuni au moins une fois par mois et aussi souvent que nécessaire, non seulement en fonction des besoins du fonctionnement du CDPE mais aussi en fonction de l'actualité locale et nationale.

Entre deux bureaux et conseils, l'équipe a travaillé à distance, pour répondre en toute efficacité et réactivité à toute sollicitation, aux courriels des adhérents et se mettre d'accord sur les actions rapides à mener. Une nouvelle communication via un groupe whatsapp CA et Bureau nous a permis de joindre tous les administrateurs et administratrices pour recueillir un avis ou une précision.

Pour couvrir la totalité des établissements scolaires du département, la distribution des bulletins d'adhésions en **partenariat avec la MAE** (Mutuelle Assurance Elèves) a été reconduite à la rentrée 2019 ; des décisions ont été prises pour mieux identifier les colis de bulletins et informer les établissements d'en assurer une bonne communication envers les parents représentants FCPE et même si la FCPE n'est pas représentée.

Pour la rentrée 2019, la FCPE74 a passé une convention avec la MAE concernant les lycéens post bac.

3.2-Au niveau Régional

Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes (CRAURA)

Le CDPE 74 a donné mandat à Roxana GENIN de représenter la Haute -Savoie à ce comité.

Depuis la création de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, notre région comporte désormais 12 départements. Les réunions de travail sont donc fort compliquées à organiser avec des distances importantes à parcourir pour assister aux réunions.

Malgré l'énorme travail nécessaire à la reconstruction du CDPE74, et le manque de temps restant, Roxana a pu assister à la réunion du CRAURA le 5 janvier 2019 à Villeurbanne et a ainsi pu prendre contact avec les autres CDPE. Le comité régional participe, au CAEN à Lyon, à la commission langues vivantes de l'Académie de Lyon, à la vie académique UNSS et à la Commission académique de Grenoble de la formation post-bac.

Par ailleurs, au nouveau CESER, désigné par le préfet de Région, 4 parents d'élèves ont été investis, par accord entre la section régionale de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de la fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) Auvergne et Rhône-Alpes, la section régionale de l'union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (UNAAPE) et l'union régionale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (URAPEL) d'Auvergne et Rhône-Alpes. Ce sont les collègues du Rhône et de l'Isère qui nous représentent.

Ce comité nous informe notamment sur le Pass'Région, et sur l'actualité du moment concernant la gestion désormais des **manuels scolaires des lycées**.

La Région a en effet annoncé qu'elle prendrait en charge l'achat des manuels scolaires pour les lycées dès la rentrée 2019.

Les lycéens « professionnels » même s'ils bénéficient de l'avantage de la gratuité des manuels scolaires, auront toujours en partie la charge de l'achat du premier équipement.

Cette décision en faveur de la gratuité est une bonne nouvelle pour les familles. Le CDPE 74 a repris, en février 2019, le communiqué de presse du CDPE69 pour informer ses adhérents.

3.3- Au niveau National

La fédération se vit également à l'échelon national. Le CDPE a la possibilité de participer aux journées des présidents des conseils départementaux, au congrès, aux formations et aux différentes journées thématiques organisées par la FCPE nationale.

Il arrive également à quelques administrateurs de participer à d'autres manifestations pour y représenter la FCPE Nationale.

Les administrateurs participent aux journées thématiques et aux formations organisées par la FCPE Nationale.

Notre présidente a participé aux journées des présidents le 26 janvier 2019.

Une délégation de trois personnes s'est rendue en juin au congrès de Grenoble.

4-Communication

Grâce à l'accès à NORMA, saisie des adhésions par les conseils locaux, la revue des Parents a pu reprendre sa diffusion aux abonné(e)s. Toutefois, cela n'a pu se réaliser qu'à partir du mois d'avril 2019.

Site Internet: La FCPE Haute-Savoie a décidé lors de son CA du 09/04/2019 de confier la création de son site web à la société CLM.

Le choix a été fait de se doter d'un site où le CDPE pourra afficher toute communication, information, actions..., et où les Conseils locaux pourront faire de même et ainsi communiquer d'un CL à un autre.

Une présentation de ce site a été faite à la soirée de notre congrès le 28 juin.

L'utilisation de ce site sera opérationnelle à la rentrée 2019.

Les réseaux sociaux: La première décision qui a été prise a été de créer un compte et une page FCPE Haute-Savoie.

Notre page FB commence tout doucement à être référencée (cinquantaine d'abonnés) et a connu quelques pics de consultation (700) aussi, lors de la journée festive pour l'éducation du 31 mars 2019 à laquelle nous avons participé.

Axe de réflexion pour la rentrée 2019 autour des moyens de communication possibles afin d'atteindre les parents d'élèves, adhérents et non adhérents et amener une meilleure lisibilité sur nos actions quotidiennes.

Matériel: des supports de communication ont été retrouvés dans le local d'Annecy, également une vingtaine d'exemplaires d'« incollable du parent » qui ont été distribués le soir de notre congrès du 28 juin aux conseils locaux qui n'en disposaient pas.

Afin de répondre à vos demandes, nous allons commander des plaquettes et livrets d'accueil pour la rentrée.

5-Relations avec la presse et les médias

La FCPE Haute-Savoie a été présente dans les médias, que ce soit dans des interviews radio, télévisuels ou dans la presse écrite du département.

Nous avons également publié plusieurs communiqués de presse :

03 février 2019 : Réforme des lycées, demande d'un moratoire,

15 mars 2019 : Courrier commun adressé aux parlementaires (Députés et sénateurs) sur les inquiétudes de la Loi Blanquer,

28 mars 2019 : Conférence de presse commune avec syndicats enseignants 1^{er} et 2nd degré Contre la Loi Blanquer, journée d'action le 30 mars ,

15 juillet 2019 : Conférence de presse commune avec syndicat enseignants pour dénoncer les inégalités de traitement des lycéens lors du Bac 2019.

6-Relations avec les enseignants du 1er et second degré

La Loi Blanquer et sa réforme sur les lycées, le baccalauréat et l'orientation auront réussi à réunir la communauté éducative et les parents d'élèves autour de la défense de l'Ecole Publique.

Rencontres, travail commun, préparation commune de réunions :

13 mars 2019 : Annecy Local Prof

20 mars 2019 : Annecy Local FCPE

Présentations publiques de la loi Blanquer dans les écoles :

2 Avril Annecy,

2 mai Sallanches,

6 Mai Cran Gevrier,

13 Mai Collège de Faverges

7-Les Instances académiques et départementales de consultation

(Cf liste des mandats en **ANNEXE2**)

La FCPE 74 a réussi à assurer une présence active et régulière dans toutes les instances et commissions dans lesquelles elle a réinvesti cette année les mandats afin de porter la parole des parents.

7.1-Les instances académiques

CAEN : le Conseil Académique de l'Éducation Nationale peut être consulté et émettre des vœux sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans l'académie. Il examine le schéma prévisionnel des formations secondaires, le programme d'investissements, de subventions de fonctionnement des lycées, la formation continue des adultes, l'enseignement supérieur.

Il s'est tenu le 22/01/2019 et pour défaut de quorum a été reporté au 04/02/2019. A chaque fois une déclaration commune a pu être présentée avec les autres CDPE (Ain, Savoie, Ardèche, Isère).

CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées): au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), cette commission prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé. Elle est notamment compétente pour se prononcer sur les mesures facilitant l'insertion scolaire. Deux représentants de la FCPE siégeant dans cette commission se réunissent une fois par mois toute la journée.

Commission académique d'appel des conseils de discipline: toute décision prise par le conseil de discipline d'un établissement peut être déférée devant la Rectrice. La commission a donc pour but d'étudier les dossiers d'appel. Après avoir entendu longuement la famille et le chef d'établissement, elle délibère afin de rendre un avis transmis à Madame la Rectrice, pour décision finale. Traitant de toutes les demandes d'appel des familles de l'académie,

elle se réunit tous les vendredis après-midi hors vacances scolaires. Le CDEN 38 nous représente.

CAESC : Comité Académique d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

7.2-Les instances départementales

CDEN (Comité Départemental de l'Éducation Nationale) :

Il a eu lieu les 05/02/2019 - 05/03/2019 – 06/06/2019 – Cette instance consultative, qui traite des questions relatives aux écoles primaires et aux collèges, a compté cinq représentants FCPE cette année 2018/2019.

Le CDEN s'est réuni 3 fois.

Nous faisons systématiquement lecture d'une déclaration liminaire. Nous y relayons les problèmes signalés par nos conseils locaux et réagissons aux sujets de l'actualité des écoles et des collèges.

Conseil de discipline départemental

Commission Consultative des Services Publics

Conseil Départemental de la Jeunesse et de la Vie Associative de Haute Savoie

Commissions d'appels de dérogation et d'affectation

8- Les Actions menées

Beaucoup d'informations se trouvent sur le site internet

8.1-Auprès des adhérents

- ✓ **Mise en place d'outils pour favoriser la communication et l'expression des conseils locaux :**

La carte des référent.e.s **(ANNEXE 3)**, interlocuteurs et interlocutrices privilégié.es des conseils locaux et des parents.

Référent.e.s géographiques

Référent.e.s par niveau

L'achat d'un photocopieur partagé avec les Conseil locaux (prix des photocopies pour les CL : Noir & Blanc 0.04€ / Couleur 0.05€

Bourse aux livres de Fauré : Remboursement et solde du compte de la bourse aux livres du Lycée Gabriel Fauré.

- ✓ **Sessions de formation**

La nouvelle équipe FCPE 74 a pour cette première année d'exercice proposé des sessions de formations animées principalement par les administrateurs et les administratrices. Elles ont été gratuites et à destination des adhérents.

Afin d'aider nos adhérents élus aux conseils d'administration à mieux analyser les situations présentées en séance, nous avons mis en œuvre dans un temps restreint (à l'approche des CA des établissements fixés en février) des sessions de formations sur le thème de la DHG - Dotation Horaire Globale.

Du 19 janvier au 31 janvier 2019, 3 sessions de formations ont eu lieu.

- ✓ **Soutiens aux Conseils Locaux** : Courrier à la DASEN et Rectorat CL Collège Lachenal Faverges, Coordination Saint Julien

- ✓ **Communiqués départementaux**

13 mars : Soutien à la jeunesse pour le climat - Grève climat du 15/03/2019

11 Mai : Condoléances famille Bertoncello

8.2 Le Primaire

Situation scolaire du primaire à Annecy : Courrier du 16/02/2019 + Rencontre Mme SGAUD LABIDI Maire déléguée en charge de la vie scolaire

Effectifs dans les classes de primaire : Interpellation de la DASEN courrier du 30/04/2019

Loi Blanquer : Courrier commun Intersyndicale enseignants du 15/03/2019

8.3Le secondaire

Baisse généralisée des dotations dans la quasi-totalité des établissements : proposition de motion à lire dans les CA Lycée et collège

Pénurie de remplaçants : courriers, conférence de presse, reportage France Bleu (Lycée Cluses et Passy), articles de presse (Collège des Aravis de Thônes) Emission Tv8 Mont Blanc

Réforme du lycée et Problème d'inégalités de traitement lors du BAC 2019: Rencontre de la DASEN18/07/2019, Conférence de Presse, Aides aux familles de bacheliers en difficultés (gestion juridique des recours, courriers Rectorat pour demander les copies,...)

Abandon des enseignements artistiques : Courrier FCPE Baudelaire (mai 2019) au ministre relayé à la DASEN

Mise en place du PIAL : Rencontre DASEN 15/07/2019

Désorganisation BAC 2019 : Rencontre DASEN18/07/2019

9-La FCPE est membre de nombreuses associations ou collectifs d'associations

REAAP74

Le conseil départemental FCPE74 est partenaire du **Réseau d'Ecoute,d'Appui et d'Accompagnement des Parents de Haute Savoie (REAAP74)** et participe à son instance de réflexion, le Comité Départemental d'Animation.

Le REAAP74 rassemble et soutient financièrement différentes structures professionnels ou bénévoles (MJC, centres sociaux, association de parents, établissements scolaires, collectivités locales, multi accueil ..) qui développent des actions de soutien à la parentalité et proposent des actions de formes variées : conférences débat, groupes d'activité parent/enfant, groupes de

paroles ...

De nombreuses conférences débat ont eu lieu dans l'année et ont été systématiquement diffusées à nos adhérents.

Certains conseils locaux FCPE comme par exemple ceux du Collège J. Prévert à Meythet, du Lycée L. Lachenal d'Argonay ou du collège de Poisy ont été à l'initiative d'organisation de conférences. Certains financés par le REAAP encore cette année.

Les Sujets abordés :

« Monde réel, monde virtuel » le 14 février 2019

« Comment aider mon enfant dans ses apprentissages » le 9 mai 2019

« Comprendre et accompagner son ado » le 19 mars 2019

CDAL (Conseil Départemental des Actions Laiques) : le CDPE 74 est partenaire et adhérent.

USEP Union Sportive du Premier Degré

La FCPE74 est invitée au comité directeur à donner son avis en tant que fédération de parents.

MAE Mutuelle Assurance Elèves

Mutuelle partenaire historique de la FCPE qui propose différentes actions en direction des écoles et des collégiens.

Présentation de ses actions et son partenariat lors du congrès du 28 juin 2019.

ADATEEP Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public

Cette association organise des séances de sensibilisation à la sécurité dans les transports auprès de tous les établissements scolaires de la région.

Nous partageons les mêmes valeurs. La FCPE continue à soutenir cette association en l'accueillant toujours dans ses locaux.

Présentation de ses actions lors du congrès du 28 juin.

Conclusion

À travers l'exercice formel de ce rapport, nous vous avons présenté les activités qui ont été au cœur de notre action lors de cette première année de remise en route du CDPE 74.

Avec toute l'énergie propre à cette nouvelle équipe, même si certains évènements en auraient découragé plus d'un, jamais nous n'avons baissé les bras. Au contraire, nous avons parfois pris plaisir à échanger, décider souvent tard dans la nuit, à partager repas et discussion toujours dans la bonne humeur...

C'est dans cet état d'esprit que nous savions que nous participions à remettre en œuvre un outil au service des parents et de notre jeunesse afin de les représenter et les défendre au mieux auprès des institutions et des pouvoirs publics.

Au moment où nous revenons sur la place, des mesures importantes allant à l'encontre du projet de l'École que nous défendons est malmené, voire attaqué à vive allure. Afin d'accompagner au mieux les changements à venir et de rester vigilants pour défendre les valeurs auxquelles nous croyons, nous savons que chaque adhérent, chaque conseil local y participe également localement. Tous les moments d'échange que nous construisons sont indispensables au bon fonctionnement de notre association. Nous sommes le relais de vos réflexions, de vos questions et de vos actions !

Remerciements

Nous remercions la contribution des administratrices, administrateurs pour leur investissement dans les différentes instances de notre fédération (bureau, conseils d'administration, commissions, etc.), dans les services rendus aux adhérents, dans les instances de représentation (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale, Conseil Académique ...), dans les associations amies et proches de la FCPE...

Le temps passé bénévolement est une formidable contribution à la vie démocratique de l'École Publique et de la République.

ANNEXES

- 1- Membres élus BUREAU / CA CDPE74**
- 2- Mandats CDPE74**
- 3- Carte référents FCPE**